

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

PLUS RAPIDE, PRATIQUE ET ACCESSIBLE



Dès le 1^{er} janvier 2022,
déposez vos projets de constructions
et d'aménagements en un clic sur site
gnau.lillemetropole.fr

Particuliers et professionnels, facilitez vos démarches grâce au **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**.

Profitez d'une solution simple, accessible et sécurisée pour vos démarches en matière d'urbanisme.

LE GNAU QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est un espace dédié au dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique. Ce service vous permet de réaliser des demandes à tout moment, de centraliser tous les éléments transmis au même endroit, et de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel.

QUEL TYPE DE DEMANDE PUIS-JE RÉALISER ?

Je peux déposer des demandes de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des déclarations d'intention d'aliéner...

COMMENT DÉPOSER MON DOSSIER ?

Je me rends sur le site **gnau.lillemetropole.fr** puis je m'inscris ou me connecte via FranceConnect.

Je peux alors créer et suivre mon dossier selon les étapes suivantes :

- choix du type de dossier que je souhaite déposer et saisie du Cerfa correspondant ;
- transmission du dossier et des pièces annexes à joindre ;
- réception par le service instructeur ;
- prise en charge par le service instructeur ;
- vérification de la complétude / Incomplétude de mon dossier ;
- décision rendue par l'administration.

Durant toute la procédure, je peux également consulter les pièces jointes transmises par le service instructeur.